

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 Á 20 HEURES
SEANCE ORDINAIRE

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Etienne AUJARD, Maire,

Étaient présents : E. AUJARD, J. FONBAUSTIER, JF. CONTENT, Y. GRASON, E. FRANCIERE, F. MOUTON, M. MONTAGNÉ, F. BARNIERS, M. BORDENET, E. AUCLAIR, P. MORIN, M. ARNAUD, N. PRIN.

Absents :

Absents excusés: S.LAINEZ , P. THIRION,

- **Convention d'entretien des forêts avec l'ONF :** Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat avec l'ONF pour 2022/2024 pour l'entretien des équipements en forêt domaniale ;
- **Délibération assainissement :** Le Conseil Municipal accepte prend note de la procédure de la facturation de l'assainissement pour les entreprises ayant subi plusieurs fermetures administratives ;
- **Tarifs communaux :** Le CM décide de ne pas modifier les tarifs 2021 pour l'année 2022 ;
- **Convention avec le syndicat des jeunes médecins :** Le CM décide de faire paraître à nouveau une annonce de recherche de médecins pour le cabinet médical d'Ambrault ;
- **Soirée Miss Centre :** le CM décide de prendre en charge certaines charges liées à l'organisation de la soirée ;
- **Information scolaire :** Le Maire donne au CM plusieurs informations concernant la rentrée scolaire et l'ouverture du centre de loisirs les mercredis.
- **FAR 2021 et 2022 :** Le maire informe le CM que les travaux pour le FAR 2021 vont bientôt être achevés. Le Maire propose une réflexion concernant les travaux pour l'année prochaine ;
- **Divers :**
 - Le Maire informe la dissolution du CCAS
 - Le Maire explique le fonctionnement de la DGF 2021
 - Le Maire informe le CM du compte rendu de la commission économique de la CCCB
 - Le Maire fait un compte rendu de la commission de fiscalité et finance de la CCCB
 - Le Maire informe de l'avancé du projet lotissement
 - Le Maire informe le CM de la réunion de participation citoyenne le 16 octobre
 - Le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral concernant le bridage des éoliennes pour la préservation de la faune

Le Maire,

